



**CONVENTION DE DEVELOPPEMENT  
CULTUREL DU PAYS DE BLEZLE  
2013-2015**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BLEZLE  
Place Saint-Pierre - 43450 BLESLE Tél/Fax : 04.71.76.06.99.  
paysdeblezle@orange.fr**

## **Préambule**

La Communauté de communes du Pays de Blesle, suite au projet de territoire mené en 2009, a mis au cœur de ses préoccupations la définition d'une politique culturelle sur son territoire. Cet engagement a déjà permis d'inscrire un soutien aux associations par l'adoption d'une compétence intitulée « *Soutien aux associations* » qui visent à impulser des « *manifestations ou projets d'animations qui par leur transversalité territoriale et/ou leur rayonnement, contribuent au rapprochement des populations et à l'attractivité du territoire intercommunal* » et sont ainsi reconnues d'intérêt communautaire.

A ce jour, le soutien de la Communauté de communes intervient dans les conditions suivantes :

- *soutien financier en matière de communication de ces manifestations,*
- *acquisition et mise à disposition de matériel en vue de l'organisation de ces manifestations. »*

Par la mise en place de cette convention de développement culturel, la Communauté de communes du Pays de Blesle, tout en maintenant son intervention auprès des associations, souhaite définir une politique culturelle globale à l'échelle communautaire et tendre aux objectifs suivants :

- le maintien par la culture des liens de cohésion sociale et du bien être des populations,
- la création de nouveaux liens en renforçant le tissu associatif,
- le soutien des pratiques artistiques en milieu rural,
- la valorisation d'une culture rurale riche de traditions toujours bien vivantes,
- le développement de l'attractivité du territoire.

## **Etat des lieux : l'offre par champs culturels**

### **La lecture et le livre**

L'offre est territorialement équilibrée avec 5 relais de la Bibliothèque Départementale de la Haute-Loire (Grenier Montgon, Lorlanges, Léotoing, Blesle et Espalem) et des initiatives autour de la lecture portées par plusieurs groupes de bénévoles (des bénévoles à Espalem et Blesle qui animent les prêts de livres, un groupe de lecteurs qui se réunit régulièrement à Blesle).

Le groupe de lecteurs, réuni sur Blesle, souhaite former à la lecture à voix haute en vue de développer les lectures auprès des personnes âgées (déjà en cours auprès des maisons de retraite) ainsi que les lectures publiques. Cette action a déjà reçu les soutiens de la CPAM et de la MSA (notamment pour son volet formation à la lecture à domicile) et répond également aux objectifs de la charte de cohésion sociale du Pays de Lafayette. Cette initiative est née en 2009 d'une coopération entre un Centre Communal d'Action Sociale et l'association *Allo La Lune* qui propose des lectures publiques : le projet actuel comporte 3 volets, à savoir la lecture à domicile, la formation d'un réseau de lecteurs et les lectures publiques.

Les bénévoles d'Espalem ont initié une forme originale de prêt avec un déplacement du fonds de livres dans les hameaux du village répondant ainsi aux besoins des lecteurs tout en favorisant un lien social notamment avec les personnes âgées. Depuis la création de la bibliothèque d'Espalem, la « bibliomobile » a fait évoluer son fonctionnement. En effet, depuis la création du nouvel espace de lecture et de prêt (relais BD), une dizaine de personnes se sont portées volontaires pour l'animer et aller chercher une fois par mois les adhérents dans les hameaux. Il est à noter également que quelques familles de la commune d'Espalem vont dans les médiathèques de Brioude ou Massiac.

D'autres initiatives ont pu voir également le jour sur le territoire dans le domaine de la lecture telle que la bourse aux livres organisée annuellement (en mars) par l'association *La Mandine*.

Il convient également de noter la présence depuis 3 ans sur le territoire, d'un illustrateur à l'origine d'un premier ouvrage pour enfants en auto-édition dont la publication a donné lieu à un évènement festif à Blesle.

Récemment, la Communauté de communes s'est associée à l'association *La plume de ma tante* afin d'organiser sur son territoire une série de rencontres à destination des enfants des accueils périscolaires avec l'auteur David LINKOWSKI, accueilli en résidence d'artistes par l'association brivadoise. La Communauté de communes souhaiterait pouvoir, à l'image de cette collaboration, définir de nouvelles rencontres avec des auteurs sur son territoire dans le domaine du livre et de la lecture.

*Cet état des lieux dans le domaine de la lecture et du livre laisse entrevoir quelques disparités notamment concernant l'animation des points « bibliothèques » (pas ou peu de prêt dans certains lieux). Le projet de territoire a fait apparaître des envies et besoins d'actions partagées dans ce domaine tel que le développement d'une offre élargie par la présence d'un fonds multimédia sur un lieu dédié (type médiathèque-ludothèque).*

## **Le cinéma**

Impulsées par l'association *Tous en cavale*, des projections sont proposées régulièrement depuis 2 ans sur trois communes du territoire (Grenier-Montgon, Espalem, Blesle) en partenariat avec deux comités des fêtes. Une séance annuelle en plein air est aussi organisée ainsi que des projections débats.

La programmation est très variée et s'adresse à une multitude de publics : films d'animation, films jeune public, grands films classiques, comédies à la française, films d'auteurs, documentaires, courts métrages.

Depuis peu, un écran adapté à l'itinérance (acheté par la Communauté de communes et mis à disposition de l'association) ainsi qu'un nouveau système audio permettent de meilleures conditions de diffusion.

Cette action originale, malgré la richesse de sa programmation, connaît toujours des difficultés récurrentes liées au confort des salles (confort des chaises, manque de systèmes d'occultation pour faire le noir, acoustique inconfortable) et ce malgré les efforts des comités des fêtes. Il est à rappeler qu'une salle dédiée au cinéma est toujours une demande de l'association. Initialement, l'association organisait les projections dans les locaux de la cantine du collège. Toutefois, la salle n'était pas adaptée et peu à peu la fréquentation avait chuté, c'est la raison pour laquelle l'association avait dû s'orienter vers l'itinérance sur plusieurs communes.

En termes d'organisation, le choix des films est parfois subi dans le cadre du réseau *Cinévasion* et l'association souhaiterait plus d'autonomie et de réactivité dans sa programmation. Elle doit également envisager le passage au numérique.

*Cette action, malgré l'investissement et le travail des bénévoles, a montré ses fragilités. Elle doit être renforcée en tant qu'action phare dans la politique culturelle de la Communauté de communes.*

## **Musique et spectacle vivant**

Ce domaine est essentiellement porté sur le territoire par deux actions phare qui contribuent grandement à son identification : les *Apéros musique de Blesle* et les *Rencontres Musicales de Léotoing*. Ces actions concernent les musiques actuelles et la musique classique. Elles se déroulent sur la période estivale. La fermeture du *Cabaret rural* a laissé un manque quant à une programmation sur l'année.

Lors du feu de la Saint-Jean à Espalem, le Comité des Fêtes communal propose un concert (initiative impulsée à l'époque grâce à un appui logistique et aux contacts du *Cabaret Rural*). Cet événementiel voit sa fréquentation augmenter d'année en année jusqu'à rayonner au-delà du territoire.

D'autres initiatives tentent néanmoins de répondre au besoin de développer un offre culturelle tout au long de l'année et non uniquement en période estivale : divers événements organisés par la *Brasserie de l'Alagnon*, le marché de Noël organisé par une association de producteurs, les *rendez-vous aux jardins* mis en œuvre par les *Amis de Léotoing*, les divers concerts de musique classique mis en œuvre par les *Amis du vieux Blesle*, etc.

L'association *Allo la lune* a mené quant à elle un projet de sensibilisation aux musiques actuelles au lycée et collège Lafayette à Brioude jusqu'en 2012. Un projet identique dans les établissements scolaires du territoire pourrait être mené.

En termes de développement, l'association des *Apéros Musique* souhaite également développer des actions à l'année à travers la mise en place de stages.

De jeunes musiciens sont également présents en junior association (*les Zozos d'la Zique*).

L'association *La Mandine* et le *Comité des fêtes d'Espalem* proposent une programmation théâtrale sur le territoire. Celle-ci rencontre un vif succès. Il s'agit essentiellement de pièces faisant appel à des troupes locales de théâtre amateur.

Le *Rucher Ecole*, autre association du territoire, propose également d'organiser des séances de théâtre.

Des soirées à thème comme la soirée « Patois » sont également organisées ponctuellement.

*L'offre en spectacles vivants est dispersée. Une aide à la structuration et la diffusion de cette offre (concert, théâtre, spectacle jeune public, danse) pourrait être envisagée avec la volonté de toucher les habitants du territoire tout au long de l'année.*

## Les arts plastiques

Hormis quelques initiatives et essentiellement des expositions (le festival de peinture organisé par les *Amis du Vieux Blesle* au mois de juillet, expositions d'artistes à la brasserie, les stages, animations en milieu scolaire et expositions organisés par les *Amis de Léotoing*), il n'y a pas de réelle médiation autour des arts plastiques. Pourtant, le territoire compte nombre d'artistes et d'artisans d'art (peintres, peintres naturalistes, décorateurs sur bois et argiles, vidéaste, sculpteur, potier d'art) professionnels ou en voie de professionnalisation. Ils pourraient constituer un réseau de personnes ressources dans le développement des pratiques artistiques mais également dans le développement de l'ensemble des projets.

Le projet de site de découverte et d'interprétation de la biodiversité de Léotoing (projet PER) porté par la Communauté de communes pourrait devenir un laboratoire pour le développement des pratiques artistiques.

*Le premier besoin identifié est la création d'un espace dédié capable d'accueillir diverses pratiques artistiques. Ce lieu, composé d'espaces de travail et d'exposition, pourrait participer au soutien des artistes locaux et au développement d'actions tout au long de l'année.*

*Le second besoin est lié au maintien et à la transmission des savoir-faire locaux, se pose par exemple l'enjeu de la transmission du savoir de J.J.Gentil, potier à Blesle qui prend sa retraite, et l'éventuelle installation d'un autre potier. Un accompagnement territorial pourrait être envisagé.*

## Le patrimoine

Le Pays de Blesle possède un riche patrimoine naturel et bâti qui a fait l'objet encore récemment (novembre 2011) d'une nouvelle étude-inventaire (par le cabinet d'études *Question de Culture*). Les pistes d'actions pour la poursuite d'un développement culturel par la mise en valeur de ces patrimoines sont nombreuses et c'est avant tout la question de leur mise en cohérence au niveau du territoire qui est maintenant posée.

**En ce qui concerne le patrimoine naturel**, l'association les *Amis de Léotoing* mène depuis 2000, un projet environnemental, culturel et agricole intitulé « Léotoing site ressource en vallée d'Alagnon » qui consiste en l'aménagement paysager de terrasses en écailles de pierres sèches, le développement de jardins à thèmes pour le développement d'une économie solidaire, la mise en œuvre d'expositions, stages, etc.

La Communauté de communes du Pays de Blesle engage également sur ce site un programme de réhabilitation et de mise en valeur des terrasses agricoles traditionnelles afin de faire de Léotoing, un site de découverte et d'interprétation de la biodiversité naturelle puis domestiquée spécifique au territoire du Pays de Blesle (site pilote au sein du Contrat Nature et Paysages porté à l'échelle du Pays Lafayette et au sein du Pôle d'Excellence Rurale sur l'écotourisme porté à l'échelle du SMAT). Le projet d'aménagement consiste pour partie en la finalisation des terrasses en écailles en vue d'y implanter un jardin botanique expérimental en partenariat avec Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC). Il s'agit également de réhabiliter et de reconstruire les murets des terrasses agricoles traditionnelles afin de pouvoir réintroduire des espèces issues de l'exploitation agricole traditionnelle (vergers avec essences locales), mais aussi

de développer une prairie de fauche et une friche évolutive en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN).

Dans ce cadre, un important inventaire floristique et faunistique détaillé du site vient d'être réalisé par les Conservatoires afin de conserver et préserver au mieux les espèces présentes (parmi lesquelles des espèces rares et menacées en Auvergne).

Il s'agira au final d'un espace organisé de façon à donner à voir, comme dans autant de parcelles d'un jardin, l'évolution de la biodiversité naturelle et domestiquée depuis la colonisation naturelle des coteaux jusqu'à la plantation d'arbres fruitiers. Ceci constituera également une véritable clé de lecture de l'évolution paysagère de ce territoire de la Vallée de l'Alagnon si spécifique des « Pays coupés ».

En termes d'animations, un partenariat avec des associations locales, le Conservatoire Botanique National du Massif Central, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier (OTI) et le Pays d'Art et d'Histoire est prévu afin que le site devienne le support de visites, stages, ateliers, expositions, classes de découvertes... Ces actions d'animations pourront s'appuyer sur la boîte à outils « terrasses » qui sera élaborée par le Pays Lafayette dans le cadre du Contrat Nature et Paysages avec le Conseil Régional d'Auvergne. Un animateur territorial sera également recruté afin de coordonner ces animations et assurer la mise en réseau du site.

L'extension de cette démarche à d'autres communes ainsi qu'à des terrains privés du territoire est envisagée afin de répondre à un objectif d'affirmation de l'identité du Pays de Blesle et au delà de la vallée de l'Alagnon, par la mise en valeur de son patrimoine naturel. Afin de permettre une appropriation la plus large possible de cette démarche par les habitants et les visiteurs, l'élaboration d'outils de mise en valeur de ce patrimoine identitaire est en cours.

A l'échelle du territoire, **les démarches de mise en valeur du patrimoine bâti** s'articulent essentiellement autour de deux pôles majeurs d'attraction : Blesle et Léotoing, les emblèmes du patrimoine sur le territoire étant l'abbatiale Saint-Pierre de Blesle et le château de Léotoing (fréquentations touristiques en constante augmentation).

En plus de faire partie des « Plus beaux villages de France », Blesle connaît une renommée nationale, voire internationale du fait de son appartenance à l'itinéraire des sites clunisiens. En avril 2010, le village a accueilli un colloque d'histoire sur la place des femmes dans le monarchisme clunisien. Soucieuse de la préservation de son patrimoine, la Commune de Blesle a engagé diverses actions de valorisation telle que la restauration de l'abbatiale Saint Pierre l'un des fleurons de l'art roman auvergnat. L'association des *Amis du Vieux Blesle* participe à l'animation et la mise en valeur de ce patrimoine : gestion du Musée de la Coiffe (unique en France), actions de rénovation, expositions, diverses manifestations (fête de la peinture, fête du pain, etc.), édition du guide « Blesle, visite dans son passé » support de visite du village. Diverses pistes de développement, en partenariat avec la Communauté de communes sont envisageables telle que la création d'un historial de l'abbatiale Saint Pierre afin de présenter au public « l'art sacré » (vêtements et objets liturgiques, statues religieuses, peintures murales etc.) présent sur le territoire.

Le site de Léotoing est dominé par un remarquable château en ruines construit sur un éperon rocheux dominant la vallée de l'Alagnon. L'histoire du village de Léotoing est intimement lié à ce château dont le dernier témoignage de fortification est une porte

fortifiée. A proximité du château, se trouve la remarquable église Saint-Vincent construite dans la tradition romane de la fin du XVIIIème siècle, classée « Monument Historique ».

Ce site fait l'objet de nombreuses démarches de mises en valeur parmi lesquelles la récente restauration de l'église engagée par la Commune ou bien le développement d'une application de visite virtuelle du château sur tablette tactile, à l'aide des nouvelles technologies. Au regard de ces démarches de mise en valeur tant sur le point du patrimoine bâti qu'environnemental (cf. paragraphe correspondant), ce site tend à constituer un site écotouristique fort de la vallée de l'Alagnon.

**A l'échelle du territoire, le patrimoine bâti** est déjà relativement bien valorisé au point de vue touristique par les actions du SMAT, de l'OTI, du Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier auxquelles adhère la Communauté de communes. Durant la période estivale, des visites guidées sont organisées sur l'ensemble du territoire (les nocturnes, une commune à l'honneur, les journées du patrimoine, etc.).

Le patrimoine vernaculaire est également important et diffus sur l'ensemble du territoire. Il est porté par les communes, plusieurs associations et des particuliers qui ont à cœur de l'entretenir et de le faire découvrir. La Communauté de communes avait édité une plaquette de présentation du « Petit Patrimoine du Pays de Blesle ». L'inventaire réalisé par *Question de Culture* en 2011 en révèle les éléments les plus remarquables. Il fait l'objet depuis 2012 de campagnes de mises en valeur par le biais de chantiers de jeunes internationaux chaque été sur un site retenu par la Communauté de communes, chantiers riches en échanges culturels entre habitants et jeunes internationaux.

La meunerie de Blesle reste un patrimoine industriel à valoriser. En 1982, Josiane Pothier avait rassemblé une documentation dans son ouvrage « Les moulins de Blesle ou une histoire de famille ».

Le territoire possède une riche collection de peintures murales qui peuvent permettre d'aborder de manière ludique des notions d'histoire de l'art et d'histoire religieuse.

Ainsi à l'échelle intercommunale, le patrimoine bâti fait l'objet d'un important travail de mise en valeur au point de vue touristique sur lequel s'appuient les animations entreprises par l'OTI et le Pays d'Art et d'Histoire (visites guidées, animations pour les journées du patrimoine, etc.). Les actions du Pays d'Art et d'Histoire sont soutenues par le Département via une convention triennale qui lui alloue 15 000 € par an.

*Afin de faire vivre dans sa diversité le patrimoine du Pays de Blesle, la priorité doit être donnée à la coordination des différents événements et animations déjà portés par les différents acteurs (associations, communes, OTI, Pays d'Art et d'Histoire, CEN, SIGAL, etc.) : journées anniversaire de Cluny, journées du Patrimoine, ateliers et stages d'éducation à l'environnement, randonnées à thèmes, etc.*

*Cette démarche doit pouvoir s'appuyer sur une coopération accrue avec ces différents partenaires. Dans ce cadre, un travail de coordination et de mise en réseau semble indispensable et pourrait être entrepris par la Communauté de communes.*

*La poursuite des actions de mise en valeur du patrimoine semble indispensable mais la priorité réside en la communication et la promotion de ces démarches afin d'augmenter la visibilité de cette richesse territoriale : mise en œuvre de support d'information et de communication diversifiés (panneaux d'information, supports de visites sous forme de TIC, etc.).*

## Les enseignements

Qu'il s'agisse de l'enseignement musical, de l'enseignement théâtral ou de celui des arts plastiques, un certain nombre de projets ont été menés dans les écoles, le collège, des associations locales et ce, en partenariat avec les acteurs locaux :

- la démarche « Cueilleurs de mémoire », associant pratiques artistiques et travail autour de la mémoire en lien avec des habitants du territoire et des associations telles que *Champ Pointu*, le *Club du Massadou* ;
- « A vos plumes », à l'initiative des *Amis de Léotoing* avec le partenariat de l'Inspection académique et une mission de la *Ligue de Protection des Oiseaux* (LPO) auprès des trois écoles du canton, autour de la création d'un sentier d'interprétation des oiseaux, mêlant connaissance de son environnement, pratiques artistiques et animations en lien avec des artistes et associations du territoire et la BD 43 ;
- un atelier de percussion mis en place dans le cadre des « Cueilleurs de mémoire » mais n'ayant pu être prolongé faute de financement ;
- etc.

D'autres projets fédérateurs pourraient être imaginés en s'appuyant sur des dispositifs existants tels que par exemples « *Musecole* » qui met en lien un musée et une école ou, « *Cinécole* » et « *Cinécollège* » qui mettent en lien une école avec un cinéma, ce dernier pouvant être porté par *Tous en cavale*.

Concernant plus spécifiquement l'enseignement musical, alors que le territoire met en place de nombreuses actions autour de la musique et que quelques cours de musique sont proposés par des professeurs ou bénévoles localement, il n'y a pas de réelle structuration de l'enseignement musical à l'échelle du Pays de Blesle. Ainsi, les personnes qui désirent apprendre un instrument doivent essentiellement s'orienter vers les écoles de musique de Massiac et Brioude.

*Plus globalement le volet des enseignements artistiques n'est pas réellement structuré et ne dépend que de la volonté éparse de quelques professeurs d'écoles ou du collège, artistes ou associations. Une place particulière doit être accordée à ces enseignements artistiques dans l'optique que l'ouverture à l'art participe à l'ouverture sur le monde.*

## Conclusion

Fort d'un réseau actif de 60 associations, le territoire du Pays de Blesle fait preuve d'un réel dynamisme culturel. La diversité des initiatives proposées pour ce territoire de moins de 2 000 habitants constitue un atout majeur à préserver notamment en apportant un soutien à travers la mise en œuvre d'une politique culturelle structurée et organisée visant à **faire vivre le Pays de Blesle et le rendre attractif par l'intermédiaire d'actions favorisant le lien social et la vie culturelle.**

Dans ce contexte le Département de la Haute-Loire et la Communauté de communes du Pays de Blesle affirment leur engagement commun et concerté sur le territoire du Pays de Blesle pour la mise en œuvre des objectifs présentés ci-dessous qui visent à structurer une politique culturelle contribuant au rapprochement des populations et à l'attractivité du territoire.

## **IL EST DONC CONVENU ENTRE :**

Le Département de Haute-Loire, représenté par son Président, Monsieur Gérard ROCHE,

Et

La Communauté de communes du Pays Blesle, représentée par son Président, Monsieur Robert ROMEUF,

## **LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

### **ARTICLE 1- OBJECTIFS**

Le Département et la Communauté de communes affirment leurs engagements communs et concertés sur le territoire du Pays de Blesle, et identifient les projets sur lesquels ils consentiront un effort commun, afin de créer les conditions d'un développement culturel durable.

Les actions sont les suivantes :

#### **Objectif 1 : Le développement des pratiques culturelles**

##### **1) Autour du livre et de la lecture :**

- **Mutualisation et actions partagées autour des Points bibliothèques :**

Les points BDHL fonctionnent de manière différente et indépendamment les uns des autres. La mise en place d'un réseau animé n'est pas le souhait premier des bénévoles. Cependant des actions mutualisées peuvent être envisagées : programme d'animations, offre de formations pour les bénévoles volontaires, etc. Une réflexion est à mener avec les bénévoles en vue de la constitution d'un fonds propre. Dans le cadre de cette réflexion, il pourrait être envisagé d'élargir la démarche à d'autres supports tels que les CD, jeux, expositions, etc. ne dépendant pas uniquement de la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire (BDHL).

**⇒ La mise en œuvre de cette démarche s'appuiera essentiellement sur le partenariat avec la BDHL.**

- **Le groupe de lecteurs à domicile :**

Ce groupe des lecteurs à domicile a été mis en place par l'Association *Allo La Lune* il y a 2 ans. Cette démarche expérimentale reçoit le soutien de la MSA et de la CPAM depuis son démarrage. Sont proposées des lectures à domicile, une formation à la lecture à voix haute, des lectures publiques. La présente convention doit favoriser un soutien de cette action culturelle forte en lien social : aide à la communication et la coordination.

La Communauté de communes souhaite soutenir cette démarche et favoriser la mise en œuvre d'animations de lectures publiques sur son territoire en intégrant ce type de prestation au sein de sa programmation culturelle.

- **Résidence d'auteurs, d'illustrateurs, etc. :**

La Communauté de communes souhaite favoriser la mise en œuvre de résidences d'auteurs, d'illustrateurs, etc. sur son territoire sur le modèle de l'opération engagée en 2012 avec l'auteur David LINKOWSKI. Elle s'associera pour cela à des associations culturelles (telles que *La Plume de ma tante*) afin de pouvoir financer et accueillir des prestations d'auteurs présents en résidences sur le Pays Lafayette.

En 2013, le projet consistera à acheter des prestations d'animations auprès de l'auteur Calou accueilli en résidence sur le Pays de Lafayette durant l'automne.

## **2) Autour du cinéma au travers de l'association *Tous en Cavale***

La Communauté de communes souhaite soutenir l'association dans sa programmation jeune public (« cinécole » et « cinécollège »). Ces actions auprès des scolaires pourraient être portées par le chargé de mission culture et patrimoine recruté par la Communauté de communes.

Dans le cadre de sa compétence de soutien à la communication des événements d'intérêt communautaire, la Communauté de communes peut aider financièrement l'association dans la mise en œuvre de ses supports de communication : réalisation et diffusion des tracts, affichage sur site internet et sur panneau.

En outre, il est envisagé que le chargé de mission de la Communauté de communes soit formé afin d'accompagner le passage au numérique du matériel de projection (acquisition de nouveau matériel de projection par l'association *Cinévasion* d'ici fin 2013).

La question d'une salle dédiée aux projections reste posée et fera l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité.

## **3) Autour du spectacle vivant et des enseignements**

Une réflexion concernant les frais d'accès à l'école de musique de la Communauté de communes du Brivadois est à engager afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents d'accéder à l'enseignement musical.

La participation du territoire à « des résidences » pourrait ouvrir la possibilité à des élèves de l'école de musique du Brivadois de se retrouver sur le territoire de Blesle. Une réflexion est à mener avec les *Amis de Léotoing* engagés dans une démarche de développement de Master Class. Les *Apéros Musique* envisagent également d'accueillir un groupe de musique en amont du festival estival dans une logique de création et d'échanges en lien avec le patrimoine.

Afin de soutenir ces initiatives, la Communauté de communes mettra à disposition du temps de coordination de son chargé de mission culture et patrimoine.

#### **4) Autour des arts plastiques**

Afin d'encourager le développement de projets autour des arts plastiques, des artistes ont émis le souhait de trouver un lieu adéquat et commun pour la mise en place d'ateliers ou stages en direction de tous les publics. Une réflexion est à mener pour trouver et aménager ce lieu.

D'autre part, l'annonce de l'arrêt de l'activité des ateliers de la Source (Jean-Jacques Gentil) doit poser la question de la continuité de l'activité de poterie sur le territoire.

**D'une façon plus globale, un partenariat est à envisager avec l'éducation nationale afin d'intégrer au maximum les dispositifs existants, quels que soient les champs culturels abordés.**

#### **Objectif 2 : Une aide à la diffusion culturelle sur le territoire**

**Forte de la dynamique associative, la Communauté de communes du Pays de Blesle souhaite mettre en place une programmation culturelle intégrant les actions existantes enrichies d'autres spectacles.**

- **Programmation culturelle itinérante tout au long de l'année :**

La Communauté de communes souhaite mettre en place une saison culturelle variée s'appuyant sur les potentialités existantes (1 pièce de théâtre, 1 lecture publique, 1 spectacle pour enfant, 1 séance de cinéma, 2 concerts) et s'adressant à des publics différents de façon à diffuser des spectacles sur l'ensemble du territoire durant toute l'année. Cette programmation se fera en concertation et partenariat avec les acteurs locaux (association *La Mandine*, comité des fêtes, marchés de producteurs de Blesle, etc.). Une programmation d'un événement par mois est envisagée tout comme pour les projections cinématographiques. Une attention particulière sera portée à la programmation jeune-public.

Cette programmation devra « vivre » dans différents lieux de la Communauté de communes, conformément aux objectifs d'itinérance de la culture. Il pourra être envisagé dans certains cas que la Communauté de communes organise directement l'évènement et dans d'autres, qu'elle attribue une aide financière aux acteurs existants afin qu'ils organisent directement la manifestation.

- **Festival des Apéros Musique de Blesle :**

Le Département et la Communauté de communes du Pays de Blesle soutiennent l'association *Les Apéros Musique de Blesle* qui organise depuis 11 ans le festival du même nom. Le Département participe actuellement à hauteur de 1 000 € et la Communauté de communes à hauteur de 2 500 € en 2013 sur le volet communication. La Communauté de communes souhaite pérenniser cette aide dans le temps.

- **Rencontres Musicales de Léotoing :**

La Communauté de communes souhaite soutenir l'association *Les Amis de Léotoing* dans la mise en place des rencontres musicales de Léotoing. La participation de la Communauté de communes s'élève à 500 € ainsi que celle du Département en 2013.

**Objectif 3 : Un renforcement de la compétence intercommunale : soutien financier en matière de communication et d'acquisition de matériel**

Pour répondre aux premiers besoins (besoins liés à l'itinérance), la Communauté de communes a ouvert une ligne financière concernant l'acquisition de matériel à vocation communautaire et a soutenu la communication de certaines actions au rayonnement territorial avéré. Pour répondre à la fois aux besoins liés à l'itinérance et satisfaire les conditions minimums d'une programmation culturelle.

Dans ce cadre, elle a acquis du matériel qu'elle tient à disposition des associations (barnum, écran de cinéma mobile, vidéoprojecteur, barrière de sécurité).

Toutefois, il apparaît nécessaire d'aller plus loin afin d'envisager la programmation et la diffusion du spectacle vivant dans des meilleures conditions. En ce sens, la Communauté de communes envisage de renforcer son parc en matériel scénique (rideaux, praticables, tonnelles, projecteur). Ce matériel doit être envisagé pour favoriser l'itinérance sur le territoire et une meilleure adaptation aux salles du territoire. Ce renforcement peut passer par un soutien à l'association *Lumen Scène* qui œuvre sur le territoire et travaille en complémentarité avec *Haute Loire Musiques Danses*.

Dans le cadre du soutien en faveur de la communication des événements d'envergure intercommunale, la Communauté de communes souhaite maintenir une aide annuelle en faveur des associations ayant répondu aux exigences d'un appel à candidature qu'elle établit annuellement.

Il est également important de souligner que la programmation culturelle doit faire l'objet d'une communication particulière.

**Objectif 4 : Une dimension artistique des parcours de randonnée labellisés « Respirando »**

Huit sentiers ont été labellisés « Respirando ». La Communauté de communes a souhaité ajouter une dimension « biodiversité » à ces itinéraires. Elle envisage désormais d'enrichir ces parcours en leur apportant une dimension culturelle sous forme d'animations : positionnements d'œuvres artistiques (exemple de photos d'art sur le patrimoine), visites théâtralisées en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire et l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier en vue de participer à l'offre touristique.

## **Objectif 5 : Ingénierie dans le domaine du patrimoine et de la culture**

La mise en chantier de la présente convention ainsi qu'un certain nombre d'actions concrètes nécessite des moyens humains spécifiques, c'est la raison pour laquelle la Communauté de communes a décidé de recruter un chargé de mission culture et patrimoine.

## **Objectif 6 : Vulgarisation et valorisation du patrimoine identitaire du territoire ; élaboration d'outils**

- **Elaboration d'outils de valorisation du patrimoine identitaire de la vallée de l'Alagnon**

L'étude menée par la Communauté de communes en 2011-2012 (confiée au cabinet *Question de Culture*) a révélé des potentialités de valorisation du patrimoine de la vallée de l'Alagnon. Elle a mis en valeur des axes identitaires forts liés à la formation de son paysage, à l'implantation de l'Homme au sein de ce paysage, aux patrimoines naturels et bâtis associés mais aussi à ses ressources et savoir-faire.

Sur la base du diagnostic élaboré lors de cette étude, une synthèse et une vulgarisation des données scientifiques sont indispensables afin d'élaborer un synopsis pour la déclinaison de l'identité territoriale sur l'ensemble des thématiques, la mise en œuvre d'un plan de communication et la conception de support d'information à destination des divers publics : carto-guides, guides thématiques, etc.

- **Encourager et soutenir les ressources touristiques privées pour bâtir une offre d'interprétation concertée**

Suite aux résultats de l'étude de mise en valeur de la vallée de l'Alagnon, il est envisagé de constituer une offre de visites thématiques guidées diversifiée qui s'appuierait à la fois sur l'offre proposée par la Pays d'Art et d'Histoire mais aussi sur des prestations proposées par des particuliers engagés dans un accueil professionnel, ce qui permettrait de sensibiliser et de mobiliser la population locale.

Il est également envisager de favoriser le développement **de produits « clé-en-main »** (visite/atelier + restauration + hébergement par exemple) sur le territoire toujours en partenariat avec les professionnels locaux du tourisme (hébergeurs, guides, propriétaires de sites remarquables, etc.).

- **Protection du patrimoine bâti existant**

Il paraît indispensable d'œuvrer à la préservation du patrimoine vernaculaire **public et privé** qui contribue à l'identité territoriale. Dans ce cadre, des réflexions sur la mise en œuvre d'un groupement d'employeur local sont en cours.

Toujours dans cette logique, la Communauté de communes organise annuellement depuis 2012, des chantiers de jeunes internationaux afin de contribuer à la restauration de ce patrimoine de Pays. En 2013 le four à pain et une fontaine du village d'Espalem ont été rénovés. Le département a subventionné ce projet à hauteur de 1 200 €.

- **Promotion et protection du patrimoine naturel de la vallée de l'Alagnon**

Il est projeté de créer un groupe de travail « patrimoine naturel » composés d'élus et d'acteurs locaux impliqués dans la connaissance et la promotion de ce patrimoine (CEN, SMAT, SIGAL, associations locales, etc.). Les objectifs seraient de définir un programme d'animation et de sensibilisation au patrimoine naturel, réaliser des outils d'interprétation (équiper les sites de panneaux, brochures, etc.), veiller sur les impacts de l'accueil du public sur ces espaces, accompagner la gestion voir la réhabilitation des sites naturels, etc.

- **Création d'un Historial de l'abbatiale Saint-Pierre-de-Blesle**

En collaboration avec *Les Amis du Vieux Blesle* et le Pays d'Art et d'Histoire, il pourrait être envisagé de créer un historial de l'abbatiale Saint-Pierre (site d'accueil d'expositions et de conférences). L'objectif serait d'aborder de manière ludique des notions d'histoire de l'art complexes, mais aussi des notions de liturgie et d'histoire religieuse, en s'appuyant sur les objets d'« art sacré » (mobilier, statuaire, vêtement liturgique, présentation des peintures murales existantes sur le territoire, etc.) présents sur le territoire.

## **ARTICLE 2- BUDGET**

En 2013, une première action dans le domaine du livre et de la lecture sera financée sur le territoire dans le cadre de cette convention.

Il s'agit de l'achat de prestations d'animations pour le réseau des bibliothèques :

- animations auprès d'une classe du collège (thème du conte)
- animations auprès des services péri et extrascolaires.
- ateliers d'écritures dans les points « lecture » (points BD)

Elles seront réalisées par un auteur, graphiste et plasticien, Pascal Dally, connu sous le nom de plume *Calou*, actuellement en résidence sur le territoire de Lafayette à l'initiative de l'association La Plume de ma tante.

Pour ces prestations d'animations qui seront facturées 1000 €, le Département versera une subvention de **500 €** en complément du financement intercommunal du même montant.

### **ARTICLE 3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Une convention-cadre et ses avenants :

La présente convention constitue, pour les partenaires, une convention-cadre à partir de laquelle seront prises en compte, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013, des actions précises. La déclinaison des objectifs et des actions prévues en 2014 et 2015 sera formalisée au sein d'avenants annuels, au regard des évaluations annuelles et sous réserve des disponibilités financières de chacun des signataires de la présente convention.

Evaluation : Le Président de la Communauté de communes du Pays de Blesle établira un rapport rendant compte de l'utilisation des sommes perçues et portant descriptif des actions mises en œuvre, ainsi que de leur réalisation budgétaire sur une durée de douze mois d'application effective de la présente convention.

Toute subvention non utilisée ou utilisée non conformément aux engagements définis dans la présente convention fera l'objet d'un ordre de reversement.

C'est sur la base de ce rapport et de cette réalisation budgétaire que sera engagée la négociation de l'avenant n°1 et n°2.

Fait à Blesle, le

Monsieur le Président  
de la Communauté de communes  
du Pays de Blesle

Robert ROMEUF

Monsieur le Président  
du Conseil Général  
de la Haute-Loire

Gérard ROCHE